

SECRETARIAT GENERAL

FONDS D'APPUI A LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET A L'APPRENTISSAGE

DIRECTION GENERALE

N°2019/ 0097 /MJPEJ/SG/FAFPA/DG

Ouagadougou, le 19 01 2019

Le Directeur Général

Au

**Responsable de Cabinet OO2
FORMATION**

Tél. : 55 79 11 42/55 77 87 11

OUAGADOUGOU

Objet : Votre demande d'habilitation

La Commission d'habilitation des opérateurs de formation s'est réunie et a examiné votre demande d'habilitation. Au terme de l'analyse, la commission a décidé de votre habilitation selon les termes suivants :

Numéro d'identification en tant qu'opérateur habilité : MJPEJ/FAFPA-Hab 2019-CBE 0097

Spécialités habilitées :

1. Administrateur réseau certifié CCNA I-Examen ICND1 (100-105)
2. Administrateur réseau certifié CCNA II-Examen ICND2 (200-105)
3. IPV6 : Principes et mises en œuvre
4. Développement des capacités managériales
5. Gestion du temps et des priorités
6. Description des emplois
7. Initiation à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
8. ITIL ® 2011 Foundation avec certification
9. Essentiel de la gestion des projets
10. Prince ®, foundation + practionner (2 certifications)
11. Project management professionnel (PMP) ® préparation à la certification
12. Augmenter vos ventes : les clés pour signer plus de contrats
13. Relation client
14. Stratégie de communication digitale sur les médias sociaux
15. Gestion des importations
16. Gestion des exportations
17. Gestion des stocks
18. INCOTERMS
19. Essentiel des IFRS (niveau 1)

20. Audit interne: mise en place et planning

21. Bâle 2- Bâle 3 : Réforme, impacts et dispositions pratiques

22. Fondamentaux du Bladecenter

23. GSM à la 4G en passant par la 3G focus Afrique

24. Routeurs CISCO, perfectionnement routage, OSPF, BGP, QOS, VPN, VOIP.

L'habilitation confère la qualité d'opérateur de formation agréé auprès du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA). Elle est acquise pour une durée de deux (02) ans, à compter de la date de signature de la présente. Au terme de cette durée, le titulaire de l'habilitation devra procéder à son renouvellement pour continuer de bénéficier des avantages y afférents.



Issiaka KABORE
Administrateur des Services Financiers